

N° 118
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

25 juin 2015

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'**accord** entre le
Gouvernement de la République française et le
Gouvernement de la **Géorgie** relatif au **séjour**
et à la **migration circulaire de professionnels.***

*Le Sénat a adopté en première lecture le projet de
loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 792 (2013-2014), **525** et **526** (2014-2015).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Géorgie relatif au séjour et à la migration circulaire de professionnels (ensemble deux annexes), signé à Paris le 12 novembre 2013, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 25 juin 2015.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

⁽¹⁾ *Nota* : voir le document annexé au n° 792 (2013-2014), Sénat.